



Groupement
Hospitalier
de Territoire

Projet Pédagogique partagé des instituts de formation du GHT du Cher

Etat du
document
A
valider
• Validé

Document validé par le comité stratégique du Groupement Hospitalier du Territoire du CHER (GHT 18) le : 11 septembre 2025

PROJET PEDAGOGIQUE PARTAGE DES INSTITUTS DE FORMATION DU GHT DU CHER 2026/2030

IFAS/IFA de BOURGES

IFAS de SAINT AMAND MONTROND

IFSI / IFAS DE VIERZON





Groupement
Hospitalier
de Territoire

Projet Pédagogique partagé des instituts de formation du GHT du Cher

Etat du
document
A
valider
• Validé

Document validé par le comité stratégique du Groupement Hospitalier du Territoire du CHER (GHT 18) le : 11 septembre 2025



Document validé par le comité stratégique du Groupement Hospitalier du Territoire du CHER (GHT 18) le : 11 septembre 2025

SOMMAIRE

	pages
Sommaire.....	2
Liste des sigles utilisés.....	4
1. Préambule.....	5
2. Méthodologie d'élaboration du projet pédagogique partagé	6
3. L'offre de formation du territoire	7
3.1. Les instituts de formation	7
3.2. La formation infirmière	8
3.3. La formation aide-soignante	8
4. Le contexte territorial	9
4.1. Les caractéristiques de la population du département du Cher	9
4.2. La démographie médicale et soignante dans le département du Cher	10
5. Le contexte des instituts de formation.....	11
5.1. Le contexte territorial	11
5.2. Le recrutement des instituts de formation.....	11
5.3. Les évolutions prévisibles.....	12
6. Les valeurs partagées.....	12
7. Les axes du projet pédagogique partagé	13
7.1. Nouvelles méthodes pédagogiques / développement du numérique	13
7.1.1. Le contexte.....	13
7.1.2. L'état des lieux des instituts de formation paramédicale du GHT	14
7.1.3. Les enjeux	15
7.1.4. Les choix stratégiques	16
7.1.5. Le plan d'actions.....	16
7.2. Collaboration avec les services de soins / stages	17
7.2.1. Le contexte.....	17
7.2.2. L'état des lieux des instituts de formation paramédicale du GHT	18
7.2.3. Les enjeux	19



Projet Pédagogique partagé des instituts de formation du GHT du Cher

Etat du document
A valider
• Validé

Document validé par le comité stratégique du Groupement Hospitalier du Territoire du CHER (GHT 18) le : 11 septembre 2025

7.2.4. Les choix stratégiques	19
7.2.5. Le plan d'actions.....	19
7.3. Mettre en œuvre la démarche qualité dans les instituts de formation du GHT ...	20
7.3.1. Le contexte de la mise en œuvre de la démarche qualité	20
7.3.2. L'état des lieux des instituts de formation paramédicale du GHT	21
7.3.3. Les enjeux	21
7.3.4. Les choix stratégiques	22
7.3.5. Le plan d'actions	22
7.4. Ouverture vers l'extérieur – communication – attractivité	23
7.4.1. Le contexte	23
7.4.2. L'état des lieux des instituts de formation paramédicale du GHT	24
7.4.3. Les enjeux	24
7.4.4. Les choix stratégiques	24
7.4.5. Le plan d'actions	25
7.5. Coopération entre les instituts de formation	26
7.5.1. Le contexte	26
7.5.2. L'état des lieux des instituts de formation paramédicale du GHT	26
7.5.3. Les enjeux	26
7.5.4. Les choix stratégiques	26
7.5.5. Le plan d'actions	26
8. Un projet pour les prochaines années.....	29
Annexe 1 : Organigramme des instituts de formation paramédicale du GHT du Cher....	30
Annexe 2 : Liste des professionnels ayant participé à la rédaction du projet pédagogique partagé.....	31



Projet Pédagogique partagé des instituts de formation du GHT du Cher

Etat du
document
A
valider
• Validé

Document validé par le comité stratégique du Groupement Hospitalier du Territoire du CHER (GHT 18) le : 11 septembre 2025

LISTE DES SIGLES UTILISÉS

AERES	Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
ARS	Agence régionale de santé
AS	Aide-soignant
CH	Centre hospitalier
DEA	Diplôme d'Etat d'ambulancier
DEAS	Diplôme d'Etat d'aide-soignant
EAS	Elèves aides-soignants
EHPAD	Etablissement d'accueil pour personnes âgées dépendantes
EI	Evénement indésirable
ESI	Etudiants en soins infirmiers
FLE	Français langue étrangère
FOAD	Formation à distance
GHT	Groupement hospitalier de territoire
HAS	Haute autorité de santé
HCERES	Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
ICOGI	Instance compétente pour les orientations générales de l'institut
IDE	Infirmier diplômé d'Etat
IFA	Institut de formation ambulancier
IFAS	Institut de formation aide-soignant
IFSI	Institut de formation en soins infirmiers
IGAENR	Inspection générale de l'administration de l'Education nationale et de la recherche
IGAS	Inspection générale des affaires sociales
LMD	Licence Master Doctorat
PPP	Projet pédagogique partagé
SSIAD	Service de soins infirmiers à domicile
TIC	Technicien de l'information et de la communication
VAE	Validation des acquis de l'expérience



Projet Pédagogique partagé des instituts de formation du GHT du Cher

Etat du document
A valider
• Validé

Document validé par le comité stratégique du Groupement Hospitalier du Territoire du CHER (GHT 18) le : 11 septembre 2025

1. Préambule :

La Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé crée les groupements hospitaliers de territoire (GHT).

Le GHT du Cher est composé de 4 établissements de santé dont un en direction commune :

- Centres Hospitaliers Jacques CŒUR de BOURGES-SANCERRE
- Centre Hospitalier George SAND, établissement intercommunal de santé mentale du Cher,
- Centre Hospitalier de VIERZON,
- Centre Hospitalier de SAINT-AMAND-MONTROND,

Le décret n°2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire, dans son article R. 6132-17, dispose que « *La convention constitutive prévoit les modalités retenues pour assurer la coordination des instituts et des écoles de formation paramédicale, notamment en matière de gouvernance des instituts et écoles, de mutualisation des projets pédagogiques, de mise en commun de ressources pédagogiques et de locaux, de politique de stages.* »

La convention constitutive du GHT du Cher dans l'article 3 relatif à l'objet du groupement hospitalier de territoire précise : « *Le partage de compétences et d'expertises au niveau des fonctions supports permettra de sécuriser et d'harmoniser les pratiques* ».

Le GHT du Cher comprend trois instituts de formation paramédicale :

- l'IFAS et l'IFA de BOURGES,
- l'IFAS de SAINT-AMAND-MONTROND,
- l'IFSI et l'IFAS de VIERZON et l'antenne d'AUBIGNY SUR NERE.

La convention relative aux modalités de coordination des instituts de formation paramédicale du GHT du Cher a été signée par les directeurs de chacun des établissements de rattachement des instituts de formation, la fiche de poste du directeur en charge de l'IFAS de Bourges et de la coordination des instituts de formation paramédicale du GHT du Cher est annexée à la convention.

L'arrêté n°2016/207 du Conseil Régional Centre-Val de Loire agréé le directeur coordonnateur des instituts de formations paramédicales rattachés aux Centres Hospitaliers de Bourges, Vierzon et Saint-Amand-Montrond, membres du groupement hospitalier de territoire du Cher.

Les instituts de formation paramédicale sont soumis à autorisation. A ce titre, les instituts de formation paramédicale du GHT du Cher ont adressé leur dossier de renouvellement des autorisations en mai 2025. Dans ce cadre, ils doivent transmettre leur projet pédagogique partagé au plus tard le 31

 <p>GHT du Cher +</p> <p>Groupement Hospitalier de Territoire</p>	<h2>Projet Pédagogique partagé des instituts de formation du GHT du Cher</h2>	Etat du document A valider • Validé
Document validé par le comité stratégique du Groupement Hospitalier du Territoire du CHER (GHT 18) le : 11 septembre 2025		

décembre 2025. La rédaction de ce projet précède l'écriture du projet de chacun des instituts de formation.

2. Méthodologie de mise à jour du projet pédagogique partagé :

La mise en œuvre de la coordination départementale des instituts de formation paramédicale dans le cadre de la création des GHT est prévue en tant que fonction support au 1^{er} janvier 2018. Pour le GHT du Cher, cette coordination est mise en place depuis le 1^{er} février 2017.

Les réunions de coordination regroupant les directeurs des trois instituts de formation sont organisées depuis le mois de mars 2017. C'est au sein de ces réunions de coordination qu'ont été déterminées à partir du projet médical partagé, du projet de soins partagé et des recommandations du Conseil Régional et de l'ARS Centre-Val de Loire les axes d'une réflexion commune. Des réunions entre les directeurs des instituts du GHT ont permis la réactualisation du projet pédagogique partagé et d'établir les cinq thématiques retenues pour la rédaction de ce projet :

- Les méthodes pédagogiques partagées et notamment le développement du numérique et de la simulation,
- La collaboration avec les services de soins et en particulier l'organisation des stages,
- La mise en œuvre de la démarche qualité au sein des instituts de formation en lien avec la certification Qualiopi,
- L'ouverture vers l'extérieur, la communication et l'attractivité en lien avec le projet Régional Trans'Formation.
- La coopération entre les instituts de formation et le management des professionnels exerçant sur les trois instituts de formation (TIC, ingénieur pédagogique multimédia).

La mise à jour du projet pédagogique partagé sera présentée lors des ICOGI, à l'ensemble des professionnels des instituts de formation du GHT et aux instances du GHT pour validation.

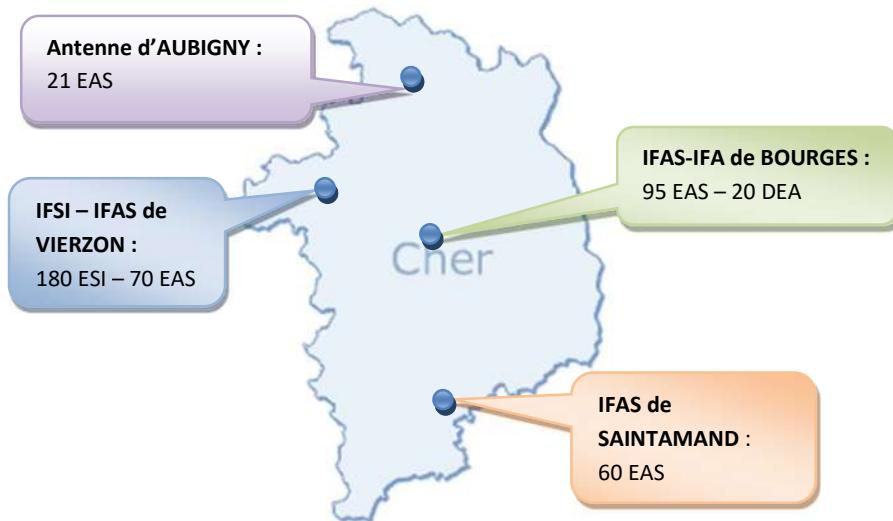


Document validé par le comité stratégique du Groupement Hospitalier du Territoire du CHER (GHT 18) le : 11 septembre 2025

3. L'offre de formation initiale du territoire :

3.1. Les instituts de formation :

Les instituts de formation paramédicale du GHT du Cher représentent 180 étudiants en soins infirmiers, 246 élèves aides-soignants dont 15 apprentis en parcours apprentissage dédié, et 20 élèves ambulanciers.



Le taux de remplissage pour la formation infirmière est de 100 % ,pour la formation aide-soignante de 83 % (moyenne Régionale de 71 % en 2023-2024) et pour la formation ambulancier 65% (moyenne régionale 58% en 2024).

3.2. La formation infirmière :

Le métier d'infirmier :

Extrait de l'annexe I de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier :

« Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, ils contribuent à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur



Projet Pédagogique partagé des instituts de formation du GHT du Cher

Etat du document
A valider
• Validé

Document validé par le comité stratégique du Groupement Hospitalier du Territoire du CHER (GHT 18) le : 11 septembre 2025

projet de vie. Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluriprofessionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration. »

L'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 26 septembre 2014 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier :

La formation est organisée en 6 semestres de 20 semaines chacun, soit une durée de 4200 heures. Il s'agit d'une formation en alternance : 2100 heures d'enseignement théorique et 2100 heures d'enseignement clinique.

La formation d'infirmier repose sur une logique de compétences à acquérir. Le diplôme d'Etat d'infirmier s'obtient par l'obtention de 180 crédits européens correspondant à l'acquisition de 10 compétences.

Le projet pédagogique est rédigé conformément à l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.

3.3. La formation aide-soignante :

Le métier d'aide-soignant :

Extrait du référentiel de formation de l'arrêté du 10 juin 2021 modifié par l'arrêté du 28 décembre 2023 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'articles R 4311-4 du Code de la Santé Publique.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

 <p>GHT du Cher +</p> <p>Groupement Hospitalier de Territoire</p>	<h2>Projet Pédagogique partagé des instituts de formation du GHT du Cher</h2>	Etat du document A valider • Validé
Document validé par le comité stratégique du Groupement Hospitalier du Territoire du CHER (GHT 18) le : 11 septembre 2025		

La formation est organisée en cinq blocs de compétences soit une durée de 1540 heures pour une formation complète. Il s'agit d'une formation en alternance : 770 heures d'enseignement théorique et 770 heures d'enseignement clinique.

Des parcours partiels ou allégés sont possibles en fonction de leur parcours scolaire ou professionnel antérieur.

3.4 La formation aide-soignante par apprentissage

Conformément aux orientations nationales et régionales, les 3 IFAS du Cher accueillent des apprentis aides-soignants en partenariat avec le CFS SMS de Blois.

Les IFAS de St Amand et de Vierzon accueillent les apprentis dans les parcours de formation initiale (cursus partiel ou complet).

Depuis 2024, L'IFAS de Bourges a ouvert une classe dédiée à l'apprentissage de 15 places sur une durée de 15 mois. Cette rentrée s'effectue en mars.

3.5 La formation ambulancier

Le métier d'ambulancier :

Extrait du référentiel de formation issu l'arrêté du 11 avril 2022 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier

« L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire. Au sein de la chaîne de soins, l'ambulancier assure la prise en soins et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient. (.....)

Il exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissement de soins, de services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluri professionnelle. »

« Les missions principales de l'ambulancier sont :

- Prise en soin d'un patient à tout âge de la vie dans une situation singulière et dans le cadre d'un transport sanitaire sécurisé (**mal formulé**)
- Recueil de données cliniques de patient et mise en œuvre de soins notamment ceux relevant de l'urgence et transmissions des données
- Contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire et du matériel »



Projet Pédagogique partagé des instituts de formation du GHT du Cher

Etat du document
A valider
• Validé

Document validé par le comité stratégique du Groupement Hospitalier du Territoire du CHER (GHT 18) le : 11 septembre 2025

La formation est organisée en cinq blocs de compétences soit une durée de 801 heures pour une formation complète. Il s'agit d'une formation en alternance : 556 heures d'enseignement théorique et 245heures d'enseignement clinique.

Des parcours partiels ou allégés sont possibles en fonction de leur parcours scolaire ou professionnel antérieur.

Il est à noter qu'à Bourges, en sus de la formation initiale ambulancier rentrée de janvier, une classe dédiée à l'apprentissage doit s'ouvrir en septembre 2026 sur une durée de 10 mois.

4. Le contexte territorial

Selon le projet médico-soignant de territoire 2024-2028, la zone d'attractivité du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) du Cher couvre la quasi-totalité du Cher, soit un bassin de population de 300 933 habitants (Insee, 2020). La population diminue régulièrement : -4,5 % entre 2013 et 2018 sur la zone d'attractivité (+1,78% en France métropolitaine).

La population du Cher est plus âgée et présente une espérance de vie inférieure à la moyenne. La population du Cher est plus âgée qu'au niveau national , son vieillissement s'accentue et l'espérance de vie est inférieure à la moyenne nationale: 31,90 % de la population est âgée de plus de 60 ans contre 26% au niveau national. Le territoire présente des poches de pauvreté localisées, notamment à Vierzon. L'espérance de vie dans le Cher est légèrement inférieure à la moyenne nationale : 78,50 ans pour les hommes et 84,40 pour les femmes dans le Cher, contre 79,30 ans pour les hommes et 85,20 pour les femmes au niveau national (Insee, 2022). La zone d'attractivité correspond à l'ensemble des communes situées à proximité du GHT sur lesquelles il totalise 80% de son activité.

4.1. Les caractéristiques de la population du département du Cher :

Comparateur de territoire (source INSEE 2021) :

	Département du Cher	Région Centre-Val de Loire
Densité de la population (nb. d'habitants au km ²)	41.4	65.7
Taux de mortalité sur 1000	12.7	10.5

Le département se caractérise par (data.gouv.fr) :



Projet Pédagogique partagé des instituts de formation du GHT du Cher

Etat du
document
A
valider
• Validé

Document validé par le comité stratégique du Groupement Hospitalier du Territoire du CHER (GHT 18) le : 11 septembre 2025

- Une population plus âgée que la population régionale et nationale, dont l'espérance de vie est inférieure (79 ans) à l'espérance de vie régionale (81 ans) et nationale (82.35 ans) ;
- Une densité de population inférieure à la densité régionale,
- Un taux de mortalité supérieur à la moyenne régionale.

4.2. La démographie soignante dans le département du Cher :

Densité des infirmiers pour 100 000 habitants, données publiées par l'ARS en 2024 :

La densité des infirmiers pour 100 000 habitants, quel que soit le mode d'exercice est inférieure à la densité régionale et nationale.



Projet Pédagogique partagé des instituts de formation du GHT du Cher

Etat du document
A valider
• Validé

Document validé par le comité stratégique du Groupement Hospitalier du Territoire du CHER (GHT 18) le : 11 septembre 2025

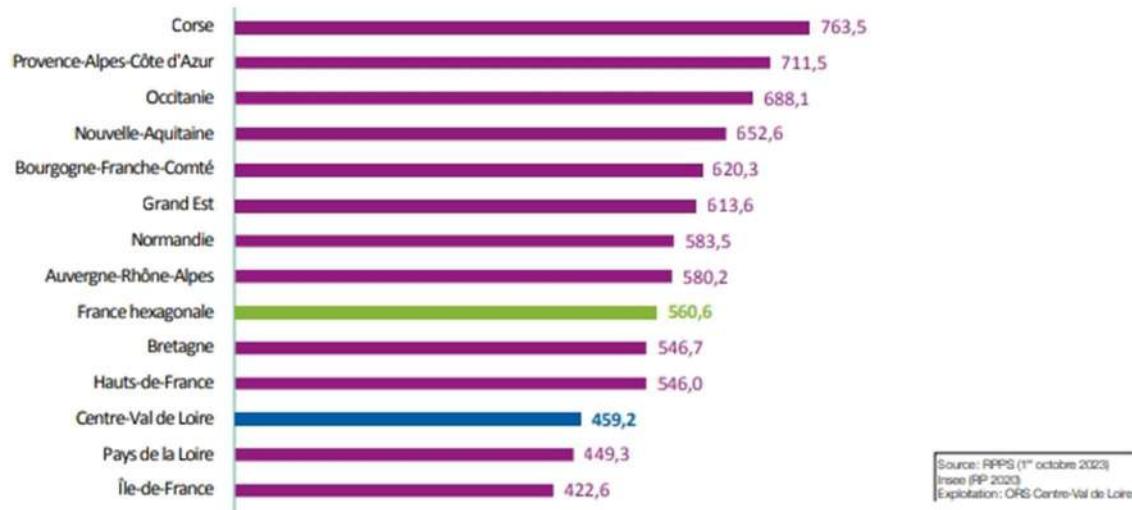
RÉPARTITION DES INFIRMIERS SELON LE MODE D'EXERCICE DANS LES DÉPARTEMENTS DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2023 (EN % ET EFFECTIFS)

	Libéral	Mixte	Salarié	Total	Densité (pour 100 000 habitants)
Cher	25,0 % (337)	3,5 % (47)	71,5 % (963)	100,0 % (1347)	447,6
Eure-et-Loir	18,8 % (355)	2,6 % (49)	78,6 % (1484)	100,0 % (1888)	437,6
Indre	23,4 % (282)	3,1 % (37)	73,5 % (884)	100,0 % (1203)	550,1
Indre-et-Loire	20,6 % (588)	2,2 % (62)	77,2 % (2199)	100,0 % (2849)	465,4
Loir-et-Cher	22,0 % (349)	1,4 % (22)	76,6 % (1216)	100,0 % (1587)	481,8
Loiret	19,3 % (575)	3,0 % (91)	77,7 % (2321)	100,0 % (2987)	437,8
Centre-Val de Loire	21,0 % (2483)	2,6 % (305)	76,4 % (9035)	100,0 % (11823)	459,2
France hexagonale	22,9 % (83 824)	5,9 % (21 668)	71,2 % (260 380)	100,0 % (365 872)	560,6

Source: RPSS (1^{er} octobre 2023)
Insee (IP 2020) - Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

* : Un professionnel pouvant exercer sur plusieurs départements, la somme des 6 départements n'est pas égale au total de professionnels en région

DENSITÉ D'INFIRMIERS POUR 100 000 HABITANTS EN 2023



Source: RPSS (1^{er} octobre 2023)
Insee (IP 2020)
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

5. Le contexte des instituts de formation :

5.1. Le contexte territorial



Projet Pédagogique partagé des instituts de formation du GHT du Cher

Etat du document
A valider
• Validé

Document validé par le comité stratégique du Groupement Hospitalier du Territoire du CHER (GHT 18) le : 11 septembre 2025

L'IFSI de Vierzon est situé à 120 km de l'université, soit plus d'1h50 de trajet. Cet éloignement est à prendre en compte dans les échanges avec l'université.

Le département du Cher compte 5 établissements de santé membres du GHT et des établissements sanitaires et sociaux non intégrés au GHT, (cliniques, des EHPAD publics et des EHPAD privés, des SSIAD, des logements-foyers, des maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie, des foyers d'hébergement temporaire pour personnes dépendantes et 3 maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer (extrait du projet médical partagé).

A ce jour, ces établissements sont majoritairement sollicités comme terrains de stage pour les étudiants en soins infirmiers et les élèves aides-soignants. Les instituts de formation ont recours à de nombreuses structures réparties sur l'ensemble du territoire, voire en dehors du territoire.

L'éloignement des terrains de stage génère des déplacements tant pour les apprenants que pour les formateurs. Ces déplacements sont chronophages et ont un impact sur les dépenses des instituts de formation : frais de déplacements pour les formateurs et pour les étudiants en soins infirmiers. L'éloignement des stages entraîne des frais pour les élèves aides-soignants et ambulanciers qui ne bénéficient pas d'indemnités kilométriques et de stage.

5.2. Le recrutement des instituts de formation :

Depuis quelques années, les IFAS-IFA enregistrent une relative stabilité du nombre d'inscriptions à la sélection.

Nombre d'inscrits à la sélection aide-soignante :

Années	2023	2024	2025
IFAS de Bourges	139	141	139
IFAS de Saint Amand	70	62	68
IFAS de Vierzon	91	93	110
Antenne d'Aubigny	11	13	19

Nombre d'inscrits à la sélection ambulancier:

Années	2023	2024	2025
IFA de Bourges	4 + pacte	12+ pacte	13

5.3. Les évolutions prévisibles :

Les évolutions prévisibles dans les prochaines années :



Projet Pédagogique partagé des instituts de formation du GHT du Cher

Etat du document
A valider
• Validé

Document validé par le comité stratégique du Groupement Hospitalier du Territoire du CHER (GHT 18) le : 11 septembre 2025

- La poursuite de l'universitarisation de la formation infirmière dès 2026 ;
- Un nouveau référentiel pour la formation infirmière pour la rentrée 2026 ;
- Le déploiement du numérique en santé ;
- Le développement des passerelles ;
- Favoriser la formation professionnelle (parcours IDE en 2 ans...) ;
- Le déploiement de l'apprentissage.

6. Les valeurs partagées :

Le partage, c'est	<ul style="list-style-type: none">- la volonté de transmettre, de mettre en commun, la complémentarité,- accepter de regarder l'autre sans jugement et de se remettre en question,- utiliser les ressources de chacun,- savoir donner et savoir recevoir,- faire preuve d'humilité : « on ne détient pas la vérité ».
La collaboration, c'est	<ul style="list-style-type: none">- travailler ensemble,- prendre conscience que c'est grâce au travail en commun que les objectifs pourront être atteints.
La transparence, c'est	<ul style="list-style-type: none">- partager l'expérience, les savoirs, les outils... sans aucune réserve, sans restriction, sans crainte du jugement,- partager les expériences positives, comme les expériences négatives avec honnêteté.
L'implication, c'est	<ul style="list-style-type: none">- la volonté de travailler ensemble, être présent, s'organiser pour pouvoir participer,- s'engager, être acteur du projet,- rendre des comptes.
La confiance, c'est	<ul style="list-style-type: none">- l'élément sans lequel rien ne serait possible, car il n'y a pas de partage sans confiance,- l'authenticité, l'ouverture, la bienveillance, la convivialité, l'adhésion,- s'exprimer librement, agir librement, s'autoriser à se positionner,- croire dans le projet, dans les acteurs, dans la capacité de chacun à mettre en œuvre les actions retenues.
La bienveillance, c'est	<ul style="list-style-type: none">- le respect de l'autre, le respect de ses opinions, le respect de ses valeurs,- l'écoute, le non jugement, la tolérance.

 <p>Groupement Hospitalier de Territoire</p>	<h2>Projet Pédagogique partagé des instituts de formation du GHT du Cher</h2>	<p>Etat du document</p> <p>A valider</p> <ul style="list-style-type: none"> • Validé
<p>Document validé par le comité stratégique du Groupement Hospitalier du Territoire du CHER (GHT 18) le : 11 septembre 2025</p>		

7. Les axes du projet pédagogique partagé :

Questionnée en 2016 sur la manière dont elle envisage la coordination des instituts et des écoles de formation au sein des GHT, Marisol TOURAINE répond : « *En favorisant la mutualisation de certains contenus pédagogiques (e-learning), des outils d'enseignement (simulation) et des terrains de stage. L'objectif n'est pas de réformer les règles de création et de gestion des instituts et écoles, mais plutôt de se donner les moyens d'adopter une stratégie pédagogique partagée.* »

L'article 3 de l'avenant 2 à la convention constitutive du GHT du Cher stipule : « *le partage de compétences et d'expertises au niveau des fonctions supports permettra de sécuriser les procédures et d'harmoniser les pratiques* ».

La Région Centre-Val de Loire a fait de l'accès aux soins pour tous sur tout le territoire l'une des priorités de son action. Cet objectif a pour corollaire de disposer de professionnels compétents et en nombre suffisant sur l'ensemble du territoire. Celui-ci étant essentiellement rural, il est important de proposer un accès à la formation au plus près des besoins.

Les instituts de formations paramédicales sont un maillon essentiel de la formation au niveau régional. Ils doivent pouvoir répondre aux besoins des jeunes ou des personnes en reconversion professionnelle, aux attentes des établissements de santé et de la population. Accéder à un diplôme d'aide-soignant constitue un véritable ascenseur social.

L'enjeu des instituts de formation est de former des professionnels compétents, capables de s'adapter aux mutations de la société et de la santé, de proposer aux apprenants les meilleures conditions d'études pour faciliter leur réussite.

Le schéma Régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS) 2022 2027

Quatre enjeux ont été diagnostiqués dans SRFSS :

- Démographiques : répondre aux besoins et attentes d'une population vieillissante
- Economiques et sociaux : intégrer l'accès à la santé comme place essentielle dans l'attractivité du territoire
- Environnementaux : réduire la vulnérabilité face au dérèglement climatique
- Emploi/formation : Répondre à de réels besoins non pourvus dans certains métiers

Pour répondre à ces enjeux, la Région évoque 4 orientations stratégiques pour « *développer un appareil de formation sanitaire et social agile et attractif au regard de l'évolution des attentes des apprenants et des apprenantes, des besoins en emploi et compétences des métiers* » :



Projet Pédagogique partagé des instituts de formation du GHT du Cher

Etat du document
A valider
• Validé

Document validé par le comité stratégique du Groupement Hospitalier du Territoire du CHER (GHT 18) le : 11 septembre 2025

- Comprendre et adapter : anticiper les évolutions à venir par une culture commune et partage des décisions
- Faire connaître et donner envie : être attractif en informant les cibles avec les bons messages
- Accompagner et soutenir : assurer une qualité de vie de d'apprentissage adapté, soutenir les accompagnants (formateurs, tuteurs etc...)
- Innover et transformer : développer les pratiques pédagogiques innovantes en intégrant notamment le numérique

Ces orientations se déclinent en objectifs et actions plus opérationnels sur lesquels l'institut de formation s'appuiera pour formaliser son projet de formation.

Les grandes orientations retenues dans le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles constituent des points d'ancre pour le projet d'institut.

C'est bien dans cet esprit que le projet pédagogique partagé des instituts de formation paramédicale du GHT du Cher a été rédigé. Les axes retenus s'inscrivent dans ces orientations : partage de compétences et d'expériences, mutualisation des ressources, innovation.

7.1. Méthodes pédagogiques et développement du numérique :

En s'appuyant sur l'obligation d'introduire le numérique en santé dans les référentiels de formation (2024 pour les IDE et 2025 pour les aides-soignants et les ambulanciers , les instituts de formation paramédicale du GHT du Cher ont mené une réflexion commune pour s'inscrire dans ce mouvement.

7.1.1. Le contexte :

Le référentiel infirmier de 2009, renforcé par les circulaires de 2014, inscrit la simulation en santé comme un outil pédagogique à développer dans les instituts de formation en soins infirmiers.

L'arrêté du 26 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier dans son article 4 introduit les notions d'enseignement en présentiel ou à distance, de situation simulée. Il précise :

« La simulation en santé est une méthode pédagogique active et innovante, basée sur l'apprentissage expérientiel et la pratique réflexive (Guide de bonnes pratiques en matière de simulation en santé, HAS, décembre 2012). Elle correspond à l'utilisation d'un matériel comme un mannequin ou un simulateur procédural, d'une réalité virtuelle ou d'un patient standardisé pour reproduire des situations ou des environnements de soin. Le but est de permettre aux



Projet Pédagogique partagé des instituts de formation du GHT du Cher

Etat du document
A valider
• Validé

Document validé par le comité stratégique du Groupement Hospitalier du Territoire du CHER (GHT 18) le : 11 septembre 2025

étudiants de résoudre des problèmes des plus simples aux plus complexes, soit individuellement soit en équipe de professionnels. »

Le Conseil régional Centre-Val de Loire accompagne les instituts de formation dans le développement du numérique, tant dans les ressources matérielles que dans la montée en compétence des professionnels des instituts.

Dans le GHT, la plateforme MOODLE est commune aux instituts de formation d'aides-soignants. Les élèves ambulanciers de Bourges utilisent également cette plateforme.

7.1.2. L'état des lieux des instituts de formation paramédicale du GHT :

- L'utilisation du numérique :

Actuellement, les trois instituts de formation paramédicale du GHT utilisent les deux plateformes :

IFAS-IFA de BOURGES	Moodle	Moodle est utilisé pour le dépôt de cours, des plannings et de documents, des exercices à distance.
IFAS de SAINT AMAND MONTROND	Moodle	Moodle est utilisé pour le dépôt de cours, des plannings et de documents, des exercices à distance.
IFSI – IFAS de VIERZON et antenne d'AUBIGNY SUR NERE	Moodle et Célène	Les ESI et les EAS ont tous accès à Moodle (AS) ou Célène (IDE) pour le planning, la messagerie, les lieux de stage, le dépôt de cours, des guides techniques, procédures et la veille documentaire. Des exercices à distance sont également proposés. L'IFSI utilise Log IFSI pour la gestion administrative.

- Les ressources humaines et matérielles :

Actuellement, deux Techniciens de l'Information et de la Communication (TIC) interviennent sur les trois instituts de formation du GHT et dans le cadre de la coordination des instituts. Depuis le 1^{er} avril 2025, un ingénieur pédagogique multi-média est venu compléter l'équipe afin de répondre aux enjeux du numérique, faciliter les méthodes pédagogiques des formateurs, développer la simulation et promouvoir la communication des instituts du GHT. Ces trois professionnels sont un véritable atout pour la mise en œuvre de ce projet.



Projet Pédagogique partagé des instituts de formation du GHT du Cher

Etat du document
A valider
• Validé

Document validé par le comité stratégique du Groupement Hospitalier du Territoire du CHER (GHT 18) le : 11 septembre 2025

Actuellement, les instituts de formation du GHT ne disposent pas du même niveau d'équipement. Seul l'IFSI – IFAS de VIERZON dispose d'un mannequin avec un PAD pour entrer les scénarii, avec caméras et système de débriefing.

Depuis 2017, l'IFSI de Vierzon utilise la visioconférence pour l'enseignement de pharmacologie dispensé par des enseignants universitaires. Les enseignements sont transmis en simultané sur les IFSI de Bourges et de Vierzon.

L'IFAS de Vierzon et l'antenne d'Aubigny ont mis en place la formation à distance (FOAD) pour une partie du Module 2.

Des enseignements asynchrones sont proposés dans tous les instituts du GHT.

Les instituts prévoient le déploiement de la simulation dans les investissements et des logiciels d'aide pédagogique.

- **Les apprenants :**

Les instituts de formation questionnent les étudiants / élèves sur leur accès au numérique. Tous ont accès à Internet et la majorité dispose d'une tablette et/ou d'un PC. La Région a octroyé des PC disponibles en prêt pour les apprenants ne disposant pas de matériel informatique.

7.1.3. Les enjeux :

Dans un contexte d'évolution du profil des étudiants, de leur appétence pour les nouvelles technologies, d'éloignement des ressources universitaires, les instituts de formation paramédicale doivent s'adapter pour répondre à la demande.

Les enjeux sont de :

- Mettre en œuvre des nouvelles méthodes pédagogiques au profit d'un apprentissage plus réussi ;
- Construire des parcours de formation adaptés ;
- Faciliter l'accès à l'ensemble des ressources et à l'information pour les ESI et les EAS quel que soit leur cursus ; pour l'IFSI de Vierzon, un accès aux ressources documentaires universitaires est possible par une plateforme dédiée ;
- Harmoniser les contenus au niveau des instituts de formation du GHT ;
- S'adapter aux demandes des élèves ;
- Accompagner les apprenants dans leur processus d'appropriation des outils.



Projet Pédagogique partagé des instituts de formation du GHT du Cher

Etat du document
A valider
• Validé

Document validé par le comité stratégique du Groupement Hospitalier du Territoire du CHER (GHT 18) le : 11 septembre 2025

7.1.4. Les choix stratégiques :

Les instituts de formation du GHT bénéficient de la même plateforme et des mêmes possibilités. La plateforme permet le partage de supports de cours, de contenus, d'exercices, la constitution d'une banque de données sécurisée, le développement de la FOAD. Elle facilite les échanges entre les formateurs et entre les formateurs et les apprenants : transmission d'informations, et notamment les plannings... Les informaticiens sont une ressource pour les apprenants. Les instituts s'inscrivent dans la dynamique Régionale du plan stratégique de coordination numérique. Le plan d'action découlera du plan d'action Régional qui sera initié suite à la cartographie actuellement en cours et des diagnostics pédagogiques réalisés par l'ingénieur pédagogique.

7.1.5 Plan d'action

Actions	Echéances	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none">- Poursuivre le développement des compétences des formateurs : En interne :<ul style="list-style-type: none">- Accompagner les formateurs à l'appropriation des logiciels spécifiques : Génialy, Kahoot, Wooclap- Favoriser le mentorat pédagogique : simulation procédurale, accueil de nouveaux arrivants En externe<ul style="list-style-type: none">- Incrire des formateurs en formation : la simulation, méthodes d'approche pédagogique par compétences, intelligence artificielle- Encourager les formations universitaires (master, doctorat)	Décembre 2026 Décembre 2027 Décembre 2030	Nombre de formateurs formés et diplômés Formalisation de l'accueil des nouveaux arrivants
<ul style="list-style-type: none">- Intégrer la formation au numérique en santé pour les apprenants :<ul style="list-style-type: none">- Former les formateurs à ce sujet- Coordonner la mise en œuvre avec les référents TICE- S'approprier les nouveaux outils- Participer au groupe de travail régional	Décembre 2026	Formalisation de la validation
<ul style="list-style-type: none">- Initier des études concourant à la recherche en pédagogie et/ou publier des articles	Décembre 2030	Projet initié Articles publiés Communication orale lors de colloque



Document validé par le comité stratégique du Groupement Hospitalier du Territoire du CHER (GHT 18) le : 11 septembre 2025

7.2. Collaboration avec les services de soins / stages :

7.2.1. Le contexte :

En 2021, la mise en œuvre des référentiels aide-soignant et ambulancier ont mobilisé les équipes de formateurs sur l'information et la communication des attentes auprès des équipes accueillant des stagiaires.

Les formations aide-soignante, ambulancière et infirmière sont basées sur le principe de l'alternance : formation théorique et formation clinique. Elles laissent une large place à l'apprentissage sur le terrain.

- Pour la formation aide-soignante : 1540 heures de formation réparties en 770 heures d'enseignement clinique et 770 heures d'enseignement en institut (parcours complet) ;
- Pour la formation en soins infirmiers : 4200 heures dont 2100 heures de stage ;
- Pour les ambulanciers : 801 heures de formation dont 245 heures de stage (parcours complet).

Les référentiels sont précis sur le parcours de stage : ils détaillent le nombre d'heures et les typologies de stage.

Dans l'organisation des stages, les instituts de formation doivent prendre en compte les exigences du référentiel et les évolutions des prises en soins, notamment le virage ambulatoire, la diminution des lits d'hospitalisation complète.

L'IFSI Croix Rouge de Bourges qui dispose d'une autorisation d'accueil de 140 étudiants en soins infirmiers par année ne fait pas partie du GHT, néanmoins il impacte les possibilités d'accueil en stages.

L'augmentation des apprenants n'ayant pas le permis ou de véhicule majore les difficultés d'affectations en stages (lieux de stages éloignés et en zones rurales non pourvues en transports en commun).

7.2.2. L'état des lieux des instituts de formation paramédicale du GHT :

Les formateurs des instituts de formation et les professionnels des établissements accueillant des stagiaires s'accordent pour dire que la collaboration entre les instituts de formation et les terrains de stage est réelle et effective. Néanmoins, il peut parfois y avoir des incompréhensions, chacun étant confrontés à ses propres difficultés : capacités d'accueil, possibilités d'encadrement, contraintes du parcours des apprenants...

 <p>GHT du Cher</p> <p>Groupement Hospitalier de Territoire</p>	<h2>Projet Pédagogique partagé des instituts de formation du GHT du Cher</h2>	Etat du document A valider • Validé
Document validé par le comité stratégique du Groupement Hospitalier du Territoire du CHER (GHT 18) le : 11 septembre 2025		

Un travail réalisé en Région et validé par le COPIL des directeurs d'IFAS et l'ARS a été mené par les formateurs. Un outil d'aide d'accompagnement et d'évaluation des compétences en stage a été élaboré en 2024. Une foire aux questions est en cours de validation par l'ARS. Des réunions, organisées par l'ARS ont permis aux directions des soins des établissements et les instituts de formation d'échanger autour des modalités d'accueil et de réalisation des stages.

Un groupe Régional a été formé afin d'anticiper l'organisation des stages pour les étudiants infirmiers dans le cadre de la réingénierie de formation de 2025.

Un travail de mise en commun des alternances est engagé entre l'IFSI de Vierzon et l'IFSI de Bourges depuis plusieurs années, pour tenter de ne pas solliciter les terrains de stage sur les mêmes périodes.

Les professionnels des établissements de santé interviennent à plusieurs niveaux dans la formation : lors de la sélection, dans la formation théorique et clinique, pour les évaluations, dans les instances de gouvernance.

Dans le cadre d'un travail Régional, une organisation centralisée des stages est réfléchie.

7.2.3. Les enjeux :

Par la collaboration entre les instituts de formation et les terrains de stage, la priorité est de donner la possibilité à chaque apprenant de bénéficier d'un parcours de stage qualifiant, lui permettant de se construire en tant que futur professionnel.

La formation des tuteurs est également un enjeu majeur pour l'amélioration des conditions d'accueil et d'encadrement des apprenants.

7.2.4. Les choix stratégiques :

Les instituts de formation du GHT du Cher veillent à ne pas être en concurrence dans la recherche des terrains de stage. La mise en place de la coordination des instituts de formation doit permettre de faciliter la construction des parcours de stage des apprenants.



Projet Pédagogique partagé des instituts de formation du GHT du Cher

Etat du document
A valider
• Validé

Document validé par le comité stratégique du Groupement Hospitalier du Territoire du CHER (GHT 18) le : 11 septembre 2025

7.2.5. Le plan d'actions :

En cours de réflexion en lien avec les réunions régionales organisées par l'ARS et la Région sur l'attractivité des formations et le déploiement de l'apprentissage.

Actions	Echéances	Indicateurs
- Actualiser et développer des outils pour faciliter la communication entre les services de soins et les instituts	Décembre 2026	Existence d'outils de communication
- Mener une réflexion sur les visites de stages des EAS / ESI	2026	Mise en place d'un groupe de réflexion sur les visites en stage
- Développer les échanges entre professionnels des établissements et des instituts de formation (tables rondes, analyse de pratique...), promouvoir les initiatives	2027	Nombre et qualité des temps d'échanges réalisés
- Développer les partenariats avec les territoires isolés et promouvoir la formation tutorat	2027	Nombre de tuteurs formés Places de stages offertes
- Proposer une offre de formation continue en partenariat institut de formation et service de soins : o Identifier les besoins, o Construire le programme et les sessions	2026	Recensement des besoins réalisé Existence d'une formation co-construite

7.3. Mettre en œuvre la démarche qualité dans les instituts de formation du GHT :

7.3.1. Le contexte de la mise en œuvre de la démarche qualité :

Depuis la loi de septembre 2018, les instituts de formation sont soumis à l'obligation de certification Qualiopi.

Les instituts de formation du GHT s'inscrivent dans une démarche de management par la qualité.

Les trois instituts du GHT ont obtenu le renouvellement de leur certification Qualiopi en 2024.

7.3.2. Les enjeux :



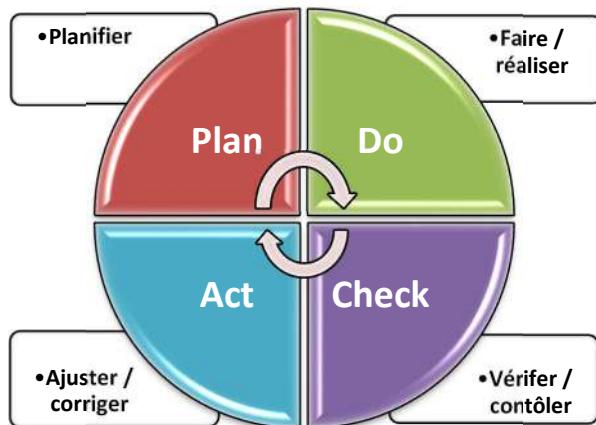
Document validé par le comité stratégique du Groupement Hospitalier du Territoire du CHER (GHT 18) le : 11 septembre 2025

- Sécuriser les processus ;
- Harmoniser les pratiques ;
- Fédérer les équipes autour d'une démarche d'amélioration de la qualité ;
- Fournir aux étudiants et élèves une formation en adéquation avec leurs attentes ;
- Répondre aux exigences des prestataires, aux attentes des employeurs et du public.

7.3.3. Les choix stratégiques :

Inscrire la politique qualité au cœur du projet pédagogique partagé, c'est s'engager dans une démarche qualité commune sur les trois instituts de formation du GHT. Les outils peuvent être différents selon les instituts, mais les principes doivent être identiques.

La démarche s'appuie sur les grands principes décrits par Edwards DEMING :



La démarche vise la qualité des prestations et la sécurité. Elle intègre l'analyse des risques *a priori* et *a posteriori* : cartographie des risques, déclaration et analyse des événements indésirables.

7.3.4. Le plan d'actions :

Le plan d'actions comprend deux grands axes indissociables :

- Poursuivre la démarche qualité dans les instituts de formation,
- Créer un copil qualité dans le cadre du GHT afin d'harmoniser et potentialiser nos expériences : amélioration de nos formations GHT....



Projet Pédagogique partagé des instituts de formation du GHT du Cher

Etat du
document
A
valider
• Validé

Document validé par le comité stratégique du Groupement Hospitalier du Territoire du CHER (GHT 18) le : 11 septembre 2025

Actions	Echéances	Indicateurs
- Partager les éléments de veille professionnelle	Décembre 2026	Existence d'un drive partagé Nombre d'éléments partagés
- Maintenir la démarche qualité par l'organisation d'audits blancs intra GHT	2030	Nombre d'audits réalisé
- Mettre en place des séances d'analyse des pratiques des formateurs - Par institut - En GHT -	2026 2027	Nombre de séances Satisfaction des formateurs
- Mettre œuvre un Copil Qualité GHT	2026	Nombre de réunions et de compte rendus



Document validé par le comité stratégique du Groupement Hospitalier du Territoire du CHER (GHT 18) le : 11 septembre 2025

7.4. Ouverture vers l'extérieur - communication - attractivité

7.4.1. Le contexte :

Dans un contexte :

- [redacted] de diminution du nombre de candidats qui se présentent aux concours d'entrée pour la formation aide-soignante, et ambulanciers
- du nombre non « négligeable » d'arrêts ou de suspensions en cours de formation,
- d'un déficit d'image des métiers d'infirmier et d'aide-soignant et plus globalement les métiers du soin.

Les instituts de formation doivent travailler sur leur communication dans un objectif de développement de leur attractivité.

7.4.2. L'état des lieux des instituts de formation paramédicale du GHT :

Chaque institut de formation du GHT organise des journées Portes ouvertes. Des affiches sont réalisées et une campagne de communication est organisée pour faire connaître ces journées. A Vierzon et Saint Amand, des professionnels des services de soins participent à cette manifestation. Les instituts ne possèdent actuellement que peu d'accès sur les réseaux sociaux rendant la communication auprès de certains publics, difficile. Cependant, grâce au soutien de la Direction Générale et de La Direction de la communication du Centre hospitalier de Bourges, L'IFAS-IFA de Bourges possède, depuis mai 2024, ses pages de réseaux sociaux.

Les instituts disposent de flyers présentant l'institut et les formations.

Les professionnels des instituts de formation participent à des forums des métiers, aux manifestations organisées par France travail et par les partenaires. Ils se déplacent dans les lycées pour présenter la formation.

Les trois instituts rencontrent des groupes de demandeurs d'emploi ou des jeunes ciblés par la Mission Locale pour une présentation de la formation.

Les trois instituts se sont inscrits dans le projet Trans'Formation pour développer l'attractivité et créer leurs propres réseaux de communication..

Les trois instituts disposent d'un site Internet.



Projet Pédagogique partagé des instituts de formation du GHT du Cher

Etat du document
A valider
• Validé

Document validé par le comité stratégique du Groupement Hospitalier du Territoire du CHER (GHT 18) le : 11 septembre 2025

7.4.3. Les enjeux :

Dans un contexte de diminution du nombre de candidats inscrits aux épreuves de sélection, d'une forte demande des établissements de santé et de l'ensemble des employeurs, d'évolution du profil des élèves / étudiants, les instituts de formations paramédicales doivent s'adapter pour répondre à trois objectifs essentiels :

- Développer l'attractivité notamment en travaillant la communication sur les offres de formation auprès des lycéens, en harmonisant les prestations offertes à la vie étudiante, en travaillant sur l'image donnée des professions IDE et AS...
- Maintenir ou améliorer la réussite au Diplôme d'Etat ;
- Fidéliser des jeunes diplômés sur le territoire.

7.4.4. Les choix stratégiques :

Les instituts de formation paramédicale du GHT du Cher ne sont pas concurrentiels, ils sont complémentaires. En conséquence, les actions de communication sont travaillées en collaboration, adaptées si nécessaire et déployées sur chacun des instituts de formation.

7.4.5. Le plan d'actions :

Le plan d'actions comprend quatre grands axes :

- Travailler en amont de la formation pour améliorer le recrutement des instituts de formation,
- Développer le partenariat services de soins / instituts de formation dans le but de revaloriser l'image des métiers d'infirmier et d'aide-soignant,
- Développer les outils de communication ;
- Travailler sur l'encadrement en stage.

Actions	Echéances	Indicateurs
<p><u>Travailler en amont de la formation pour améliorer le recrutement des instituts de formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Organiser dans les établissements de santé du GHT une journée de présentation à destination des élèves des lycées et des personnes en reconversion : présentation, temps d'échange et visites...- Elargir la communication sur les journées portes ouvertes aux lycées, France Travail, Missions locales, établissements de santé ou EHPAD, médias...	Dès 2026	<p>Existence d'une journée de présentation dans les établissements de santé auxquels sont adossés les instituts de formation et nombre de participants</p> <p>Moyens mis en place pour communiquer sur les</p>



Projet Pédagogique partagé des instituts de formation du GHT du Cher

Etat du document
A valider
• Validé

Document validé par le comité stratégique du Groupement Hospitalier du Territoire du CHER (GHT 18) le : 11 septembre 2025

- Améliorer la communication sur les passerelles et les conditions d'entrée en formation		journées Portes ouvertes et le nombre de visiteurs
- Réaliser une enquête auprès des personnes qui se présentent aux Portes ouvertes pour savoir comment elles en ont eu connaissance		Résultats des enquêtes
- Réaliser une enquête auprès des ESI et des EAS et les ambulanciers sur la communication : points forts, points à améliorer, ce qui leur a manqué		
Développer le partenariat services de soins / instituts de formation dans le but de revaloriser l'image des métiers d'infirmier et d'aide-soignant :	Dès 2026	Nombre de professionnels ayant participé aux journées Portes ouvertes ; Nombre de professionnels ayant participé à la journée de présentation dans les établissements
- Faire participer les ESI et les EAS à des projets institutionnels dans les établissements de santé	2026	Nombre et qualité des projets
Développer les outils de communication :	2026	Nouveaux outils de communication créés Rythme de mise à jour du site internet et réseaux Nombre de réunions et compte rendus
- Produire un film pour valoriser les métiers et les instituts de formation	2029	Existence du film

7.5. Coopération entre les instituts de formation :

7.5.1. Le contexte :

Le projet pédagogique partagé décrit les coopérations et la mutualisation entre les instituts de formation paramédicale du GHT.

7.5.2. L'état des lieux des instituts de formation paramédicale du GHT :



Projet Pédagogique partagé des instituts de formation du GHT du Cher

Etat du document
A valider
• Validé

Document validé par le comité stratégique du Groupement Hospitalier du Territoire du CHER (GHT 18) le : 11 septembre 2025

Des réunions régulières sont organisées et les instituts du GHT ont travaillé sur la formation continue dans le cadre du référentiel aide-soignant 2021 et proposent une formation commune aux trois instituts. Ces réunions permettent à des formateurs et aux directeurs de se rencontrer et d'échanger sur les pratiques.

La coopération poussée permet des déplacements en commun notamment pour les réunions ou instances régionales, reflétant une cohésion départementale. Les valeurs sont partagées entre les membres du GHT.

7.5.3. Les enjeux :

- Répondre aux exigences réglementaires ;
- Eviter l'isolement des instituts de formation paramédicale au sein du territoire ;
- Gagner en efficience.

7.5.4. Les choix stratégiques :

La coordination des instituts de formation s'inscrit dans une démarche de mutualisation des ressources matérielles, pédagogiques, des compétences, des expériences. Les ressources humaines et pédagogiques sont mutualisées dans des domaines spécifiques : vulnérabilité des femmes, autisme...

7.5.5. Le plan d'actions :

La coopération et la mutualisation portent sur plusieurs points :

- Les ressources humaines
- les ressources pédagogiques : par le biais de l'ingénieur pédagogique
le développement des stratégies de communication,
- les ressources matérielles.



Projet Pédagogique partagé des instituts de formation du GHT du Cher

Etat du document
A valider
• Validé

Document validé par le comité stratégique du Groupement Hospitalier du Territoire du CHER (GHT 18) le : 11 septembre 2025

Actions	Echéances	Indicateurs
<u>Les ressources humaines :</u> <ul style="list-style-type: none">-- Identifier les besoins en formation des professionnels des instituts du GHT, rechercher des formations communes- Favoriser le covoiturage- Développer la coordination des techniciens de l'information et de la communication et ingénieur pédagogique- Diffuser à l'ensemble des instituts de formation du GHT la veille réglementaire réalisée par la documentaliste de l'IFSI de Vierzon- Partager la veille formalisée par le CRD du PFSS- Organiser un séminaire pour les formateurs des 3 instituts	Dès 2026 2026 2026 Dès 2026 2027 2026	Nombre de formations mutualisées Bilan d'activité des TIC et ingénieur pédagogique Veille réglementaire disponible Séminaire réalisé
<u>Les ressources pédagogiques :</u> <ul style="list-style-type: none">- Identifier les ressources et méthodes pédagogiques de chacun des instituts et repérer celles qui peuvent être partagées- Développer le « partage pédagogique », travailler sur des contenus communs-	novembre 2026 2026 -	Ordre du jour d'un séminaire GHT : présentation de méthodes innovantes Nombre de contenus travaillés en commun
<u>La coordination des instituts :</u> <ul style="list-style-type: none">- Développer la notion de coordination des instituts de formation du GHT : Possibilité de représenter l'ensemble des instituts du GHT lors des réunions et manifestations et organiser le retour d'information auprès de chaque institut ;-	2026	Nombre de réunions, manifestations... et personne représentant la coordination des instituts de formation



Projet Pédagogique partagé des instituts de formation du GHT du Cher

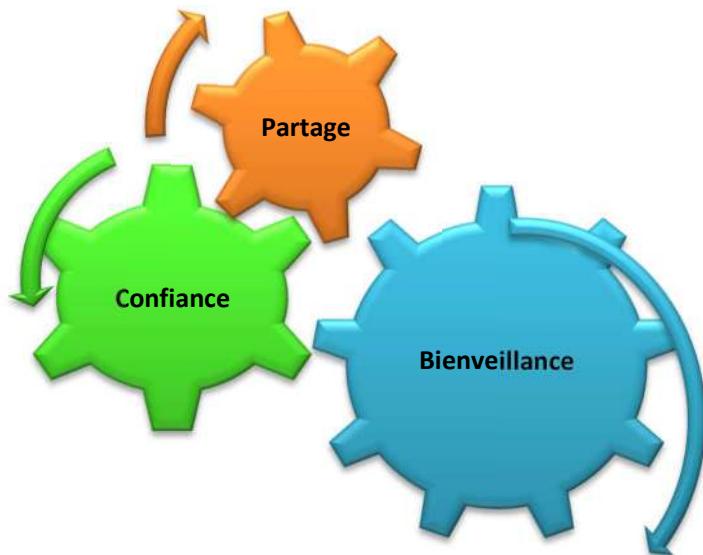
Etat du
document
A
valider
• Validé

Document validé par le comité stratégique du Groupement Hospitalier du Territoire du CHER (GHT 18) le : 11 septembre 2025

8. Un projet pour les prochaines années :

La coordination des instituts de formation du GHT du Cher est basée sur la confiance, le respect mutuel, la reconnaissance des richesses de chacun et la volonté de travailler ensemble.

A travers la rédaction de ce projet pédagogique partagé, les professionnels des instituts de formation du GHT du Cher veulent se donner les moyens stratégiques de faire évoluer les pratiques, de répondre aux besoins de la population et des établissements de santé, d'avancer ensemble.





Groupement
Hospitalier
de Territoire

Projet Pédagogique partagé des instituts de formation du GHT du Cher

Etat du
document
A
valider
• Validé

Document validé par le comité stratégique du Groupement Hospitalier du Territoire du CHER (GHT 18) le : 11 septembre 2025